



Info Démutualisation

Janvier 2006

Le présent document a été conçu pour informer les intermédiaires.

Il s'agit du premier d'une série de bulletins destinés à vous tenir informés à mesure que nous progressons vers la démutualisation et l'inscription en bourse proposées de la Standard Life.


Comment la démutualisation vous touchera-t-elle, vous et vos clients?

Le 17 octobre dernier, le Conseil d'administration de la Compagnie d'assurance Standard Life a confirmé son intention de recommander aux membres la démutualisation de la Compagnie et son inscription à la Bourse de Londres, sous réserve de la réalisation satisfaisante des processus juridiques, réglementaires et autres. Toutefois, la démutualisation n'est pas un fait accompli. La Standard Life ne pourra se démutualiser et s'inscrire en bourse que si au moins 75 % des membres votent en faveur des propositions lors de l'assemblée générale extraordinaire (prévue pour mai ou juin 2006). La Standard Life compte 2,4 millions de membres qualifiés à l'échelle mondiale, dont quelque 62 000 au Canada.

Tenir vos clients au courant

Nos récents numéros d'Info Membres expliquaient en détail ce que la démutualisation signifierait pour les titulaires canadiens de polices avec participation et pour la Compagnie, et les prochains numéros informeront les membres de l'évolution de la situation. Par ailleurs, la proposition à l'intention des membres et un avis supplémentaire aux titulaires de polices canadiens, qui devraient être expédiés en avril ou en mai prochain, fourniront des renseignements plus détaillés sur nos plans de démutualisation et d'inscription en bourse. Nous visons à assurer que vos clients qui sont titulaires de polices avec participation disposent de toute l'information possible avant de se prononcer.

En octobre, nous avons expédié aux membres qualifiés une lettre leur demandant de confirmer l'exactitude des renseignements que nous possédons à leur sujet. Nous avons joint à cette lettre un livret d'information intitulé **Réponses franches à vos questions** afin de répondre à toutes questions et d'aider les membres à remplir le formulaire de confirmation des renseignements personnels. Les membres qualifiés ne pourront recevoir des actions ou d'autres avantages découlant de la démutualisation que si nous disposons de renseignements à jour à leur sujet. Si vous avez l'occasion de vous entretenir avec des membres, nous vous saurions gré de les encourager à nous retourner dès que possible le formulaire de confirmation des renseignements personnels.

 Si vos clients désirent obtenir de plus amples renseignements, n'hésitez pas à leur suggérer de consulter la section spéciale de notre site Web consacrée à la démutualisation, à www.standardlife.ca/demutualization. Ils peuvent également communiquer avec notre **centre de services à la clientèle**, en composant le **1 888 841-6633**, du lundi au vendredi, entre 8 h 30 et 17 h.

Voici une vue d'ensemble de la démutualisation :

En quoi la démutualisation consisterait-elle?

La propriété des affaires de la Standard Life serait transférée à une nouvelle société Standard Life. Cette société, Standard Life plc (*public limited company*), serait propriétaire du Groupe Standard Life au moment de l'admission en bourse, et ses titres seraient inscrits à la Bourse de Londres. Standard Life plc serait la propriété de ses actionnaires, et ceux-ci en exerceraient le contrôle.

La démutualisation est un processus juridique complexe qui doit, entre autres, faire l'objet d'un vote, être approuvé par nos membres, être examiné par la Financial Services Authority et un expert indépendant, et, enfin, être entériné par la cour. De plus, en ce qui touche nos activités canadiennes, nos propositions de démutualisation sont assujetties à l'approbation des organismes de réglementation canadiens, après examen d'un rapport sur le caractère équitable de la transaction rédigé par un actuaire indépendant.



Pourquoi la Standard Life désire-t-elle se démutualiser?

Voici les trois principales raisons pour lesquelles la Standard Life croit maintenant qu'il convient de se démutualiser et de donner aux membres leur part de la valeur des affaires de la Compagnie en contrepartie de leur qualité de membre :

Libération de la valeur pour les membres

La démutualisation et l'inscription en bourse permettraient aux membres qualifiés d'avoir accès à leur part de la valeur des affaires de la Standard Life en contrepartie de leur qualité de membre. Par le passé, la Standard Life pouvait offrir aux membres la possibilité d'obtenir certains avantages additionnels liés à son statut de mutuelle. Aujourd'hui, la Compagnie n'a plus la marge de manœuvre nécessaire pour procurer ces avantages additionnels. Les membres qualifiés peuvent opter pour le maintien du statut de mutuelle de la Standard Life ou voter en faveur de la démutualisation et libérer leur part de la valeur de la Compagnie, tout en conservant leurs polices.

On s'attend à ce que les risques que présente la qualité de membre augmentent

Dans une mutuelle, les titulaires de polices avec participation sont ceux qui supportent les retombées et les risques commerciaux du groupe. Bien que, dans certains marchés, les polices avec participation demeurent un choix populaire, on prévoit que, dans l'ensemble de l'entreprise, les titulaires de polices avec participation représenteront un pourcentage décroissant des clients. Par conséquent, on estime que les risques commerciaux globaux auxquels sont exposés les titulaires de polices avec participation seraient assumés par de moins en moins de gens. Dans une société ouverte, ces risques sont généralement pris en charge par les actionnaires; la démutualisation devrait donc réduire les risques assumés par les titulaires de polices.

Accès à du capital-actions externe

À la date de l'inscription proposée à la Bourse de Londres, la Standard Life a l'intention de réunir des capitaux qui lui permettront de continuer à soutenir et à développer ses affaires. La démutualisation et l'inscription en bourse donneraient à la Standard Life un accès à un capital-actions externe, ce dont une mutuelle ne peut se prévaloir.

Qui peut voter pour la démutualisation et l'inscription en bourse et recevoir des actions?

En règle générale, les membres auront le droit de voter et d'obtenir des actions ou d'autres avantages équivalents de la démutualisation si :

- ils détiennent une police établie le 30 mars 2004 ou avant cette date et dont les primes ont été investies sans interruption dans des fonds avec participation depuis le 30 mars 2004 au plus tard,
- les conditions de leur police ont été respectées, et
- leur police est toujours en vigueur le jour de la tenue de l'assemblée générale extraordinaire aux fins du vote sur la démutualisation et l'inscription en bourse – qui est prévue pour le mois de mai ou juin 2006.

Les nouveaux titulaires de polices avec participation qui ont effectué des placements avec participation depuis le 31 mars 2004 sont, pour la plupart, assujettis à des déclarations en vertu desquelles ils renoncent à leur droit de voter relativement aux propositions de démutualisation et de recevoir une compensation pour la perte de leur qualité de membre.



Quelles seraient les conséquences de la démutualisation et de l'inscription en bourse pour les titulaires de polices?

Si nous nous démutualisons et nous inscrivons en bourse, la propriété des affaires de la Standard Life serait transférée à une nouvelle société de portefeuille, Standard Life plc. Les titulaires conserveraient leurs polices, qui continueraient d'être assurées par une société du Groupe Standard Life. La démutualisation et l'inscription en bourse permettraient aux membres d'obtenir une part équitable de la valeur des affaires – sous forme d'actions ou d'avantages équivalents de la démutualisation. Parallèlement, nous affecterions une valeur suffisante aux fonds avec participation canadiens pour protéger les intérêts et les droits à prestations des titulaires de polices avec participation canadiens. Nous sommes légalement tenus de veiller à sauvegarder la sécurité et les intérêts des titulaires de polices.

Si la démutualisation et l'introduction en bourse se concrétisent, la plupart des membres qualifiés obtiendront des actions en contrepartie de leur qualité de membre. Pour des raisons juridiques ou pratiques, certains membres qualifiés obtiendront un versement au comptant plutôt que des actions. Si les membres reçoivent des actions, ils pourront en disposer à leur guise. Ils pourront les vendre au comptant ou les conserver comme placement. Au Canada, sous réserve de l'approbation des autorités réglementaires, la plupart des membres qualifiés auront la possibilité, s'ils ne désirent pas recevoir d'actions, d'obtenir des avantages équivalents de la démutualisation.

Tenez-vous au fait de l'évolution de la situation

La section sur la démutualisation de notre site Web est une ressource précieuse. Nous vous invitons à la visiter régulièrement, à www.standardlife.ca/demutualization, pour prendre connaissance des mises à jour apportées au contenu. Si vous avez des questions, veuillez communiquer avec nous, au **1 888 841-6633**, et nous nous ferons un plaisir de vous aider.

La démutualisation de la Standard Life n'est pas acquise, et, à ce stade-ci, aucune décision financière ne devrait être prise par les membres en fonction de nos plans de démutualisation.

